



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATIONS DIVERSES

-

5 SEPTEMBRE 2024

CAMPAGNE PLUIE INONDATION OUTRE-MER

AYONS LES BONS RÉFLEXES.

En cas de pluies intenses
et d'inondations soudaines :



AYONS LES BONS RÉFLEXES.

En cas de pluies intenses
et d'inondations soudaines :



Pour en savoir plus :
<https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

AYONS LES BONS RÉFLEXES.

En cas de pluies intenses
et d'inondations soudaines :



AYONS LES BONS RÉFLEXES.

En cas de pluies intenses
et d'inondations soudaines :



Objectifs du GT8



Faire un état des lieux pour chaque axe (1 à 7) de la feuille de route du CMI 2023-2024 (identification des besoins et des spécificités des territoires ultramarins)

Membres CMI du GT8

Pierre Kolditz (FNCCR), Jérémy Desarthe (CCR), Marie Evo (CEPRI), Nicolas Camphuis (CEPRI), Anne-Marie Levrant (AFPCN)



Participation des DROM au GT8

- Comités de l'eau et de la biodiversité
- Offices de l'eau
- DEAL
- Coordonnateur interministériel PEDOM

Produire des préconisations pour chaque axe qui puissent alimenter la feuille route du CMI à partir :

- des CR produits par chaque GT
- des remontées de terrain en provenance des DROM (GT8)

Principales conclusions

Axe 1

- Nécessité d'une bonne appropriation par les intercommunalités de la compétence GEMAPI
- Appui technique et financier (via le fonds vert) de l'Etat doit se poursuivre
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité individuelle (à l'échelle du bâti) avec une dimension multirisque (sismique, inondation)
- D'autres aléas (mouvements de terrain, érosion des sols) participent aux risques inondation et devraient être pris en compte dans les PPR

Axe 2

- Nécessité de mettre en place des formations locales spécialisées (cf axe 5)
- Nécessité de mettre en place des séminaires réguliers à destination des collectivités en charge de la GEMAPI

Axe 3

- Curage et protection des berges questionnent sur la loi sur l'eau pour les travaux en rivière, les limites de l'entretien des cours d'eau (qui incombe à l'État gestionnaire du DPF), voir le transfert du DPF aux collectivités
- Absence d'expertise scientifique et technique (CEREMA ? RTM ? BRGM?) sur le sujet du transport solide dans les cours d'eau est un frein pour la réalisation d'un état des lieux et des préconisations pour une gestion durable à l'échelle du bassin versant.
- La définition de la **limite GEMAPI/GEPU** questionne la gouvernance de ces deux compétences et leur financement (budget général vs taxe GEMAPI)
- La gestion des eaux pluviales dans certains territoires ultramarins doit s'accompagner d'aménagement du territoire d'envergure comme le déplacement des populations pour leur mise en sécurité.

Axe 7

- Nécessité de prendre en compte la petite taille des bassins versants (à l'exception de la Guyane) impliquant un temps de réponse très bref → difficultés de la prévision des précipitations... autant de caractéristiques qui justifient que les outils de la prévision des crues ces territoires ultramarins seront différents de ceux de l'Hexagone. Le CMI doit relayer ces spécificités.

Autres

- Dans les documents cadres nationaux, peu de prise en compte des spécificités ultramarines (comme dans le cahier des charges des PAPI) → **Introduction de chapitre spécifique à chaque territoire ultramarin**
- Besoins en ingénierie, besoins importants en financement et de la souplesse dans les financements
- Besoins de visibilité des actions menées sur le territoire et de coordination de la gouvernance → Portage par la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) qu'il faut revigorer sur certains territoires
- Mobiliser davantage les territoires ultramarins sur cette compétence GEMAPI en élargissant la PEDOM (petit cycle de l'eau) au grand cycle de l'eau
- Utiliser les instances existantes comme la Conférence régionale des acteurs de l'eau (CRE) pour faire le bilan sur le petit cycle de l'eau et mobiliser sur le grand cycle de l'eau
- Comment faire coexister une CRE et une CDRNM sur la GEMAPI et le PPR ?
- Comment peut-on permettre des financements, une animation avec le développement d'une culture du risque ? La mise en situation des populations est aussi un outil de prévention qu'il faut mettre en exergue.
- La campagne de communication spécifique sur les inondations au démarrage de la saison cyclonique. Initiative à maintenir, à développer, et à rappeler à chaque démarrage de la saison des pluies
- La question du littoral et les enjeux des zones de menace grave sur les vies humaines, avec la mise en jeu des plans communaux de sauvegarde (PCS) et les PCS intercommunaux La question des inondations littorales qui ne peut être dissociée de l'érosion est aussi un axe de travail à explorer